

Coronavirus 2019 n-Cov : L'Agence régionale de santé de Normandie mobilisée pour organiser la réponse du système de santé

Le 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été informée de plusieurs cas de pneumonies de cause inconnue dans la ville de Wuhan en Chine. Le virus, jusqu'ici inconnu, est un coronavirus. Il a été dénommé 2019-nCoV. Au 30 janvier 2020, six cas d'infection par le coronavirus (2019-nCoV) ont été confirmés en France. En région, l'Agence régionale de santé de Normandie est mobilisée pour organiser la réponse du système de santé.

Deux établissements habilités en Normandie

L'ARS a ainsi identifié deux établissements habilités à prendre en charge les cas possibles de coronavirus 2019-nCoV en provenance de Chine pour la région : le CHU de Caen et le CHU de Rouen. Les Centres hospitaliers universitaires normands disposent en effet des modalités d'hospitalisation répondant à certains critères d'isolement et de protection pour les patients et les professionnels de santé.

L'information des professionnels

Afin de s'assurer du même niveau d'information sur la définition de cas, le circuit de signalement et la prise en charge, l'ARS a réuni le 23 janvier les équipes des deux CHU (infectiologues, virologues), du Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIAS) et des six SAMU/Centre 15 de la région.

Ces modalités, ainsi que les messages d'informations de la Direction générale de la santé, ont également été diffusés à l'ensemble des établissements de santé dotés d'un service d'urgences, aux professionnels libéraux et à SOS médecins.

L'information de la population

Les visuels nationaux ont été adressés par l'ARS dans les services d'urgences pour informer les usagers.

La surveillance en région

Un dispositif de surveillance des sujets contact identifiés autour des cas confirmés est mis en œuvre en lien avec Santé Publique France.

Contact presse ARS de Normandie

Hélène MULLER Tél. : 02 31 70 97 63 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Qu'est-ce que le coronavirus 2019-nCoV ?

Les coronavirus constituent une famille de virus, à l'origine chez l'homme de maladies allant d'un simple rhume à des pathologies respiratoires graves. Un nouveau coronavirus à l'origine d'infections pulmonaires a été détecté en Chine fin décembre 2019.

Quelles sont les recommandations sanitaires pour la population en France ?

À ce stade, il n'y a pas de recommandation spécifique pour la population.

Comme pour l'épisode actuel de grippe saisonnière, les mesures barrières (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, porter un masque lorsqu'on est malade, se laver régulièrement les mains) sont efficaces.

Que doit faire une personne de retour d'une zone où circule le 2019 n-Cov ?

Le ministère des Solidarités et de la Santé rappelle, pour les personnes qui auraient séjourné en Chine récemment, les précautions à prendre en cas de signes d'infection respiratoire (fièvre et toux/difficultés respiratoires) dans les 14 jours après le retour :

- contacter le Samu/Centre 15 en faisant état des symptômes et du séjour récent en Chine;
- ne pas se rendre directement chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Quelle est la procédure de prise en charge pour les cas suspects en France ?

Le cas suspect identifié par un professionnel de santé est signalé au 15. Le SAMU se met en lien avec l'infectiologue le plus proche. À l'issue d'un questionnaire, le cas est classé en possible ou exclu. S'il est un cas possible, il est alors pris en charge et isolé dans un service d'infectiologie habilité. Si c'est un cas exclu, il est pris en charge par son médecin traitant, comme habituellement.

Pour plus d'informations

Le ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France mettent à disposition de la population des informations régulières sur leurs sites internet :

<https://solidarites-sante.gouv.fr//coronavirus/>

[Informations pour les professionnels de santé](#)

[Santé Publique France : point épidémiologique](#)

[Page dédiée sur le site du gouvernement : Informations pour les professionnels de santé, les voyageurs, foire aux questions \(FAQ\)](#)

Contact presse ARS de Normandie

Hélène MULLER Tél. : 02 31 70 97 63 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇒ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr